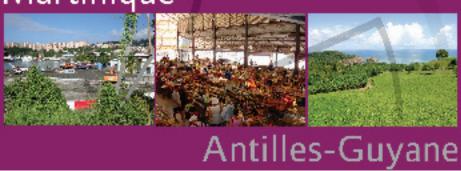
Insee Analyses

Martinique



N° 39

Juillet 2020

Niveaux de vie en 2017 29 % des Martiniquais vivent sous le seuil de pauvreté

n 2017, 29 % des Martiniquais vivent sous le seuil de pauvreté, soit deux fois plus qu'en France métropolitaine mais moins que dans les autres territoires d'outre-mer. Les jeunes et les familles monoparentales sont les plus concernés par la pauvreté. Les inégalités sont fortes et plus marquées qu'en France métropolitaine : les 10 % les plus aisés gagnent au moins 4,2 fois plus que le plafond des 10 % les plus modestes. Les inégalités sont également territoriales : les ménages du centre de l'île, ainsi que du Diamant, des Trois-îlets et de Sainte-Luce, concentrent les richesses. L'essentiel du revenu des Martiniquais provient des salaires (60 %). Néanmoins, les ménages les plus modestes vivent en majorité des revenus sociaux.

Baptiste Raimbaud (Insee)

En 2017, en Martinique, 28,6 % des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire (définition) soit 96 400 personnes, contre 14,1 % en France métropolitaine. Ce seuil s'élève à 1 041 € par mois par unité de consommation (définition) (Figure 1). Il correspond à un revenu disponible de 2 186 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans.

La situation sur le marché l'emploi est la principale cause de pauvreté. En effet, le taux de chômage s'élève à 17 % en 2017, deux fois plus élevé qu'en France métropolitaine. À cela s'ajoute un nombre important de Martiniquais (12 % de la population) se situant à la frontière entre le chômage et l'inactivité. Le taux d'emploi, qui indique la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles ayant entre 15 et 64 ans, est plus faible en Martinique: 54 % contre 65 % en France métropolitaine en 2017. Autre facteur, le sous-emploi, qui induit des salaires plus faibles, est plus fréquent en Martinique qu'en France métropolitaine (11 % contre 6 % en France métropolitaine). A titre de comparaison, le taux de pauvreté est plus élevé dans les autres

DOM: à source comparable (encadré 1), le taux de pauvreté est supérieur en Guadeloupe, à La Réunion, en Guyane et à Mayotte (de respectivement 1 point, 9 points, 20 points et 49 points).

La pauvreté touche davantage les jeunes et les familles monoparentales

En 2017, 47 % des membres des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté. En effet, ces ménages sont les premières victimes du chômage. De plus, les jeunes en emploi perçoivent des salaires plus faibles en début de carrière. Ensuite, le taux de pauvreté diminue avec l'âge de la personne de référence jusqu'à 75 ans. Il s'établit à 34 % pour les 30-39 ans, 32 % pour les 40-49 ans, 29 % pour les 50-59 ans. Les jeunes retraités, âgés de 60 à 74 ans, quant à eux, sont la classe d'âge la moins touchée par la pauvreté (22 %). Enfin, les plus de 75 ans sont sujets à la pauvreté : près de 30 % vivent avec un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. .

La précarité affecte particulièrement les familles monoparentales et les hommes

vivant seuls, ils sont respectivement 41 % et 40 % à vivre avec un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (Figure 2). Les femmes seules sont un peu moins affectées avec un taux de pauvreté s'établissant à 37 %. À l'inverse, moins de 20 % des membres des ménages composés de deux adultes, c'est-à-dire les couples avec ou sans enfants, vivent sous le seuil de pauvreté. Contrairement aux autres DOM et à la France métropolitaine, avoir des enfants en Martinique ne diminue que très peu le niveau de vie des ménages les plus modestes. Les prestations liées à la famille compensent pratiquement l'augmentation de la taille du ménage. Néanmoins, plus les ménages sont aisés, plus l'écart entre les ménages avec et sans enfant augmente. En effet, le revenu plancher des 20 % les plus aisés chez les couples sans enfant s'élève à 3 800 € contre 2 800 € pour les 20 % les plus aisés chez les couples avec enfants. En Martinique, le niveau de vie médian des femmes vivant seules est d'environ 100 € supérieur à celui des hommes dans une situation similaire. Néanmoins, le niveau de vie plancher des 1 % les plus riches pour les hommes seuls est



de 6 075 € contre 5 365 € pour les femmes seules. Les personnes les plus aisées sont généralement aussi propriétaires de leur logement: seulement un tiers des personnes gagnant plus de 2 000 € par mois et par UC sont locataires contre deux tiers pour celles vivant sous le seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté des locataires est près de deux fois plus élevé que celui des propriétaires et ce, pour toutes les classes d'âge même si les jeunes sont particulièrement affectés. En effet, 97 % des moins de 30 ans vivent en location. En revanche, la différence entre les propriétaires et les locataires transparaît peu selon le type ménages. Les personnes seules et les familles monoparentales, locataires ou propriétaires, sont tout autant touchées par la pauvreté.

Des inégalités plus fortes qu'en France métropolitaine

En Martinique, les inégalités de niveau de vie sont marquées: les 10 % les plus riches gagnent au moins 4,2 fois plus que les 10 % les plus pauvres. En France métropolitaine ce rapport interdécile est plus faible et s'établit à 3,4. Les 20 % les plus aisés perçoivent 41 % de la masse totale des revenus (100-S80) contre seulement 8 % pour les 20 % des ménages les plus modestes (S20). Ces inégalités plus fortes s'expliquent par un niveau de vie plus faible pour les plus modestes : le niveau de vie des 20 % les plus aisés est proche de celui de France métropolitaine, inférieur de seulement 135 € (Figure 3). En revanche, le niveau de vie (définition) médian martiniquais, qui partage la population en deux parties égales, est de 1 465 € par mois et par UC soit 270 € de moins qu'en France métropolitaine.

Les retraites pèsent pour près d'un quart des revenus

Près d'un quart des revenus des Martiniquais sont issus des retraites en lien avec la proportion importante de personnes âgées sur l'île (Figure 4). Les ménages les plus pauvres dépendent fortement des prestations sociales composées des prestations familiales, des minima sociaux et des aides au logement. Elles représentent la moitié des revenus des 20 % les plus pauvres. Ce poids est cependant moins important qu'à la Réunion (61 %) mais plus qu'en France métropolitaine (40 %). Dans le même temps, les prestations sociales ne représentent que 1 % des revenus des 20 % les plus riches.

Les ménages jeunes et les familles monoparentales, premiers touchés par la pauvreté, sont aussi les premiers bénéficiaires de prestations sociales: elles représentent respectivement 28 % et 22 % de leur revenu. Elles constituent également 10 % du revenu des personnes vivant seules et 3 % du revenu des couples sans enfant.Comme ailleurs, la part des revenus d'activité représente 60 % des revenus. Ces derniers représentent en-

1 29 % des Martiniquais ont un niveau de vie inférieur à 1 041 € par mois par UC

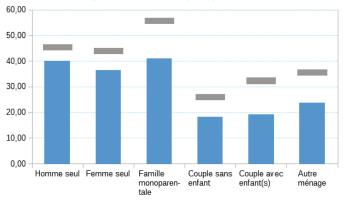
Indicateurs d'inégalité en Martinique en 2017

	Martinique	Réunion	France Métropolitaine
Moyenne	1 750	1 605	///
D1	725	675	932
D2	900	820	///
Mediane	1 465	1 250	1 735
D8	2 385	2 190	///
D9	3 060	2 960	3 184
S20	7,7	7,7	8,8
S50	27,5	25,7	30,8
S80	59,2	56,2	62,0
100-S80	40,8	43,8	38,0
Nombre de personne sous le seuil local	63 411	130 667	8 889 000
Taux de pauvreté (seuil local)	18,7	14,9	14,1
Seuil de Pauvreté	879	751	1041
Nombre de personne sous le seuil métropolitain	96 396	334 528	14,1
Taux de pauvreté (seuil métropolitain)	28,6	38,4	

Sources: Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2017, Enquête revenus fiscaux et sociaux 2017

2 40 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté

Taux de pauvreté en Martinique et à la Réunion (en %) selon le statut familial

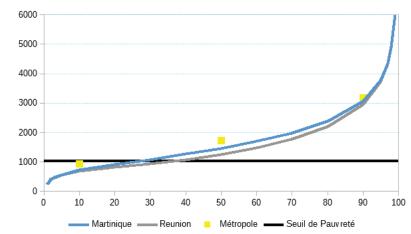


■ Martinique ■ La Réunion

Sources: Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2017.

3 70 % des Martiniquais ont un niveau de vie inférieur à 2 000 € par mois

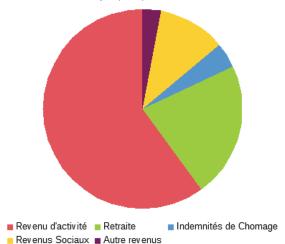
Répartition des revenus en Martinique, à la Réunion et en France Métropolitaine (en € par mois et par UC)



Sources: ERFS 2017 et filosofi 2017.

4 60 % des revenus des Martiniquais provient de leur activité

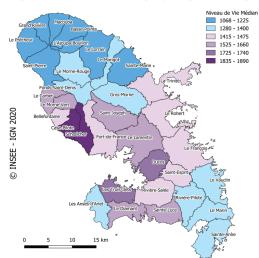
Décomposition des revenus en Martinique (en%)



Sources: filosofi 2017.

5 Les communes les plus modestes au nord et au sud de l'île

Niveau de vie médian par communes en Martinique (en € par mois et par UC)



Sources : filosofi 2017.

core 44 % des revenus des 60-75 ans. Ainsi, cette classe d'âge est moins sujette à la pauvreté en lien avec une part importante des ménages bénéficiant d'une retraite ou une rémunération élevée du fait de l'ancienneté.

Le centre de l'île concentre les richesses mais aussi les inégalités

De grandes disparités de richesses existent entre les communes de Martinique. La Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique regroupe 19 % de l'emploi en Martinique. Cette zone manque de dynamisme économique. L'activité agricole, secteur clé de l'intercommunalité, est en proie à des difficultés. Ainsi, les communes du nord, de Saint-Pierre à Sainte-Marie, sont les plus pauvres (Figure 5). Le niveau de vie médian de ces communes est bien inférieur à celui de l'île : de 1 067 € par mois et par UC au Prêcheur à 1 283 € au Marigot. De fait, plus du tiers des habitants vit sous le seuil de pauvreté dans le nord. Néanmoins, les inégalités de revenus sont moins marquées : au Marigot, la commune la plus inégalitaire du nord de l'île, les 10 % les plus riches gagnent

au moins 3,9 fois plus que les 10 % les plus modestes, contre 4,2 sur l'ensemble de la Martinique. À Basse-Pointe, le rapport interdécile n'est que de 3,1. Bien que plus riches , beaucoup de communes du sud de l'île restent défavorisées: 30 % des habitants des communes du Vauclin, de Rivière-Pilote, du Marin, de Sainte-Anne mais aussi des Anses d'Arlet vivent sous le seuil de pauvreté. À l'inverse, les communes de Sainte-Luce, Le Diamant et Trois-îlets font partie des plus aisées de l'île: 22 % de la population y vit sous le seuil de pauvreté, soit 7 points de moins que la moyenne martiniquaise. Le dynamisme économique de ces communes est porté par l'activité touristique. Néanmoins, le rapport entre les 10 % plus aisés et les 10 % plus pauvres s'établit à 4,5 au Diamant et 4,8 aux Trois-Îlets : les communes les plus riches sont aussi les plus inégalitaires.

Historiquement, Fort-de-France et son agglomération concentrent l'activité économique de l'île. En 2016, six emplois sur dix y sont localisés et les retombées économiques s'étendent aux autres communes du centre de l'île. Les habitants de Ducos,Robert, Le Lamentin ou Saint Joseph sont nombreux à travailler à Fort-de-France. De ce fait, la pauvreté est moins marquée au centre de la Martinique. Fort-de-France est la commune du centre de l'île abritant la plus grande pauvreté: 28 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté métropolitain.

C'est à Schoelcher et Case-Pilote que le niveau de vie médian est le plus élevé avec 1 885 € et 1 835 €. Ce sont aussi les communes où le taux de pauvreté est le plus faible avec 19 et 18% de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. En revanche les inégalités sont marquées : les 10 % les plus aisés gagnent au moins 5 fois plus que les 10 % les plus modestes. Au Lamentin, deuxième commune la plus peuplée de Martinique, le niveau de vie médian est de 1575 € et le taux de pauvreté de 24 %.

Presque autant de personnes à très hauts revenus en Martinique qu'en France de province

En 2017, les 1 % les plus riches de France, les très hauts revenus, gagnent plus de 108 670 euros de revenu initial par an et par UC, soit 9 060 € par mois pour une personne seule ou 19 020 € pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. En Martinique, 937 ménages, soit 2 058 personnes, font partie des ménages à très hauts revenus. Ils représentent 0,6 % de la population du territoire, une part légèrement moindre qu'en France métropolitaine hors Île-de-France (0,7 %). À La Réunion, la part des très hauts revenus est similaire. Pour plus de trois quarts des ménages à très haut revenu, l'origine principale de leur richesse provient de leur activité (contre deux tiers en France métropolitaine). À l'inverse, seulement 12 % des ménages à très hauts revenus vivent essentiellement des rentes, une part bien plus faible qu'en France métropolitaine (22 %). Ces ménages sont souvent relativement âgés: pour plus de la moitié, la personne de référence est âgée de plus de 60 ans, contre seulement 1% des ménages de moins de 30 ans. Plus d'un ménage sur trois est composé d'un couple sans enfant. Les hommes vivant seuls représentent 18% des « très haut revenus ». Alors que les femmes martiniquaises sont 30 % plus nombreuses à vivre seules que les hommes, elles ne représentent que 13 % des « très hauts revenus ».

La redistribution permet de faire reculer la pauvreté

Les transferts sociaux (définition) réduisent fortement les inégalités. Sans redistribution, le taux de pauvreté s'établirait à près de 40 %. Il diminue le niveau de vie plafond des 10 % les plus aisés de 9 % et multiplie par 3 le niveau de vie plancher des 10 % les plus modestes. En Martinique, les transferts sociaux diminuent le niveau de vie de 35 % de la population pour accroître celui des 65 %

restants. Sans redistribution, plus de 5 % des Martiniquais vivraient sans ressources ou presque. En particulier, 20 % des moins de 30 ans dépendent quasi-exclusivement de ces transferts pour avoir des ressources. Les locataires bénéficient davantage de la redistribution.

Trois Martiniquais sur dix bénéficient d'une hausse de revenu de plus de 200 € par mois et par UC grâce aux prestations sociales. À l'inverse, moins de 20 % des Martiniquais voient leur revenu diminuer de 200 € par mois et par UC sous l'effet de la redistribution.

Recul de la pauvreté en 2 ans.

En 2015, 30,9 % de la population vivait sous le seuil de pauvreté. En 2017, le taux de pauvreté s'établit à 28,6 %, soit une diminution de 2,3 points en 2 ans. Cette baisse du taux de pauvreté va de pair avec le vieillissement de la population. Le niveau de vie médian des Martiniquais a quant à lui augmenté de 5.5 %. Cette hausse du niveau de vie a principalement bénéficié aux ménages les plus modestes: le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes a augmenté de 8,7 %, dans le même temps, le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés s'est accru de 3 %. Le niveau de vie de la population s'accroît mécaniquement avec l'évolution de la structure de la population martiniquaise : en particulier, de nombreux jeunes, davantage touchés par la pauvreté, émigrent vers la France métropolitaine.

Définitions

Seuil de pauvreté :

Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Il est fixé à 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Pauvreté monétaire :

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel. Par conséquent, les mesures de la pauvreté peuvent être multiples. La pauvreté monétaire vise à repérer les personnes qui ont les revenus les plus faibles, elle ne suffit pas à saisir l'ensemble des situations de pauvreté. La pauvreté monétaire se base sur le niveau de vie des personnes, elle ne prend par exemple pas en compte le patrimoine accumulé au cours du cycle de vie (le niveau de vie mesure les revenus perçus à une date donnée : les ressources instantanées), ou, inversement, les remboursements d'emprunt des ménages accédants à la propriété.

Unité de consommation :

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différente (1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans)

Le niveau de vie :

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Décile:

Si on ordonne une distribution de niveau de vie, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi, le premier décile (noté généralement D1) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10 % de la population; le neuvième décile (noté généralement D9) est le niveau au-dessous duquel se situent 90 % de la population.

S20. S50. S80:

S20 (respectivement S50, S80) est la masse des revenus totaux dont disposent les 20 % (respectivement 50, 80) les moins riches en comparaison à l'ensemble de la population

Taux de pauvreté monétaire :

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté. Le seuil correspond à 60 % du niveau de vie médian.

Transferts sociaux:

Les prestations sociales ou transferts sociaux sont des transferts versés à des individus afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques comme les difficultés de logement ou minima sociaux.

18,7 % des Martiniquais ont un niveau de vie inférieur à 60 % de la médiane régionale.

Deux concepts cohabitent pour calculer le taux de pauvreté monétaire : un seuil local (60 % du revenu médian régional) et un seuil national. Ces deux indicateurs représentent deux mesures différentes mais complémentaires de la pauvreté.

L'utilisation d'un seuil local permet de prendre en compte les spécificités du territoire. Un taux de pauvreté calculé à partir d'un seuil local reflète les inégalités monétaires au sein de la région considérée. C'est un indicateur important de cohésion sociale : en effet, le seuil calculé à partir de la distribution de revenus de la région se rapproche davantage du vécu de « décrochage » que cherche à mesurer la pauvreté relative. Un taux de pauvreté calculé à partir d'un seuil national reflète, quant à lui, davantage les différences de structure de l'économie de la région par rapport au territoire de comparaison qu'est la France métropolitaine.

En Martinique, ce seuil vaut 879 € par mois et par UC: 18,7 % de la population vit sous ce seuil.

Quel que soit le seuil retenu, la pauvreté monétaire permet d'identifier les individus au faible revenu mais ne couvre pas tous les aspects de la pauvreté comme les conditions de vie.

Service territorial de Fort-de-France

Centre technopole de Kerlys - bâtiment D1 5. rue Saint-Christophe - CS 10641 97262 Fort-de-France Cedex

Directeur de la publication : Olivier Léna

Rédacteur en chef : Sylvie BLANC

Rédacteur en chef adjointe : Maud TANTIN MACHECLER

Mise en page : Marrolanie GUACIDE ISSN: 2416-8106 © Insee 2019

our en savoir plus

- Le niveau de vie des ménages martiniquais augmente mais les inégalités persistent. Insee Analyses Martinique
- Blasco J., Guillaneuf J., En 2017, les niveaux de vie progressent légèrement, les inégalités sont quasi stables, Insee Première n° 1772, septembre 2019
- Les inégalités aux Antilles Guyane, 10 ans d'évolution, mai 2009, Insee et les Caisses d'Allocations Familiales d'Antilles-Guyane



